



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E54085

VALABLE JUSQU'AU

18/10/2025

ÉDITÉ LE

17/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1937

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/02/2016  
100 000

Raison sociale : ETS SERVIGNAT

930 AVENUE LEON BLUM  
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOURG EN BRESSE

Téléphone : 04 74 38 27 44

Fax : 04 74 38 18 87

Siret : 545 820 094 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 11 011667R

Portable :

Site Internet : www.servignat.com

E-mail : servignat-sas@servignat.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 143605763

Responsabilité légale :

SERVIGNAT NICOLAS PRÉSIDENT / VANHOLDER JEAN-CLAUDE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 143605763

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5213 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 21/09/2021           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE   | 21/09/2021           |
| 5312 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE                               | 21/09/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 26/03/2024         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 26/03/2024         |
| o Ventilation mécanique  | 26/03/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.